

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 25 septembre 2017.

R É S O L U T I O N

2017-200

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROJET DE PROTECTION ET RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD À PERCÉ

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés riveraines ainsi que des infrastructures d'égouts sont dorénavant totalement exposées suite à la destruction, lors des deux dernières tempêtes, du mur de béton qui faisait office de protection;

CONSIDÉRANT QUE les dommages subis affectent la sécurité du littoral, du cœur du centre touristique et du centre-ville et qu'il y a lieu de mettre en œuvre une solution permanente pour la protection et la réhabilitation du littoral;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'Anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, tout en ayant pour objectif d'adapter le littoral de l'Anse du Sud aux nouvelles réalités climatiques, prévoit également doter Percé d'une infrastructure de bord de mer à la hauteur des plus hauts standards récréotouristiques internationaux avec :

- la construction d'une nouvelle promenade touristique attenante à la plage générée par le rechargement de galets;
- la reconstruction d'un parc municipal avec un nouveau bâtiment de services, un nouvel accès à la mer, les installations requises pour les activités nautiques de plongée et de kayak ainsi qu'un vaste espace comprenant des jeux et des installations pour pique-nique destinés notamment aux familles;
- la reconstruction de l'Espace culturel Suzanne-Guité qui sera intégré au réaménagement du littoral;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière à Développement économique Canada pour les régions du Québec pour la réalisation des aménagements et installations récréotouristiques prévus dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire